

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 13 FEVRIER 2012

Après un exposé très intéressant de Rémy ANDRIN, nouvel Adjoint en charge de la sécurité, le Conseil Municipal, à l'unanimité a délibéré en faveur de la création d'un Conseil des droits et devoirs des familles.

### **DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE**

Le Conseil Municipal a débattu sur les orientations budgétaires pour l'année 2012.

<b>Fonctionnement :</b>	Dépenses	1 672 851.22 €
	Recettes	2 193 379.42 €
	<b>Résultat</b>	<b>+ 520 528.20 €</b>
<b>Investissement :</b>	Dépenses	1 029 057.15 €
	Recettes	1 341 896.74 €
	<b>Résultat</b>	<b>+ 312 839.59 €</b>

#### Quelques infos sur le CA 2011

**Dépenses réelles :** **705 117.93 €** soit 42 % de l'ensemble des dépenses de fonctionnement

**Remboursement des emprunts 2011 :** Intérêts : 43 223.79 €  
Capital : 112 892.58 €  
L'endettement est raisonnable

#### Proposition affectation du résultat 2011

Sur budget fonctionnement : 100 528.20 €  
Sur budget investissement : 420 000.00 €

Proposition de réaliser un emprunt équivalent au capital remboursé en 2011. Conformément à notre précédente réunion du 30 janvier, proposition d'augmentation des taux d'imposition + 1.5% (Rappel, effet bases + 2%) d'où une recette supplémentaire de **+ 8924 €** incluant effet base, effet taux. (Unanimité moins deux voix contre pour l'augmentation du taux de 1.5 %)  
Rappel encore : cette augmentation des taux ne s'applique plus à la Contribution Financière des Entreprises (CFE). Rappel FNGIR : 29 000 € en 2011 davantage en 2012.

Le Maire a exposé la création récente d'un Fonds National de Péréquation horizontale qui est chargé de redistribuer entre les collectivités 150 millions d'euros en 2012 et progressivement 1 milliard d'euros en 2016 ; prélevés sur les Codecom et les communes et redistribués à d'autres.

Le budget 2012 prévoit la réfection des bordures et trottoirs de la rue Remoiville et de la rue Nouvelle, devant les HLM de la route de Foameix ainsi que la réfection complète de la rue Leloup. Dépense totale estimée : 193 000 €.

Sont prévus également l'aménagement de la cuisine de la Salle des Fêtes (20 000 €), l'agrandissement du cimetière (15 000 €), la réfection de la toiture de l'Harmonie Stainoise (25 000 €) et la mise en place de trois points de vidéo protection (29 000 €). Sans oublier la réfection de la toiture de l'Eglise dont le Marché Public est en cours et le remplacement de plusieurs fenêtres de l'Hôtel de Ville (900 000 €), une première tranche de mise aux normes de bâtiments recevant du public (Eglise, Hôtel de Ville) pour 30 000 €.

Pour ce qui concerne le budget annexe, Eau Assainissement, le Conseil Municipal s'est d'ores et déjà prononcé pour une première tranche de réhabilitation des réseaux d'eau et d'assainissement aux Clairs Chênes. La dépense totale prévue avant ouverture des plis du marché public en cours s'élève à 1 250 000 € HT subventionné par nos partenaires Agence du Bassin et Conseil Général. Un emprunt est indispensable autour de 600 000 € à 700 000 € environ.

Etain, le 14 février 2012

Le Maire  
Jean PICART



## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 02 AVRIL 2012

Le Conseil Municipal de la Ville d'ETAIN :

**APPROUVE A L'UNANIMITE** (Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote), les Comptes Administratifs 2011 du budget Ville, du budget Eau Assainissement, et des budgets du Lotissement de Riévillers, du Lotissement Entre Deux Routes et du Lotissement du Vieux Moulin à Vent,

**AFFECTE A L'UNANIMITE** les résultats 2011 des budgets ville et eau assainissement,

**FIXE A L'UNANIMITE MOINS DEUX VOIX CONTRE** les taux suivants pour les quatre taxes communales pour l'année 2012, soit une augmentation des taux d'imposition de 1,5% :

- Taxe d'habitation	8.29 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties	11.00 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties	17.50 %
- CFE	8.31 %

**ADOpte A L'UNANIMITE MOINS DEUX VOIX CONTRE** le Budget Primitif Ville 2012,

**ADOpte A L'UNANIMITE** le Budget Primitif Eau Assainissement 2012 ainsi que le Budget Primitif 2012 du Lotissement de Riévillers,

**AUTORISE A L'UNANIMITE** le Maire à signer la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée à la Codecom pour les travaux de voirie 2012 suivants : rue Leloup, rue de la Poste, rue Nouvelle, rue François Denis, route de Foameix, accès derrière salle des fêtes, accès stand de tir, rue Remoiville, rue de Champagne, Carrefour rue Vandières/Goffin, Avenue Prud'Homme Havette, Avenue de la Vignette partie SNI militaire, Rue Raymond Poincaré, Rue du Jura, Rue de Metz, Rue des Ecoles pour un montant de 248 503.50 € euros HT auxquels s'ajoutent 8 896.43 euros HT d'honoraires de maîtrise d'œuvre,

**DECIDE A L'UNANIMITE** d'attribuer 34 545.00 euros de subventions répartis sur 42 associations/organismes,

**AUTORISE A L'UNANIMITE** Monsieur le Maire à ester en justice auprès du tribunal administratif de Nancy, dans la requête n°1200275-2, présentée par le Cabinet d'Avocat DEVARENNE ASSOCIES pour le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable (SAEP) de la région d'Herméville et **DESIGNE** Maître GARTNER Fabrice pour défendre les intérêts de la commune dans cette instance.

**APPROUVE A L'UNANIMITE** le projet de mise en place d'une réserve incendie Chemin du Haut Bois, dont l'estimation des travaux s'élève à 29 995,00 euros HT ainsi que le plan de financement, **SOLLICITE** l'aide financière de l'Etat au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour la programmation 2012 et **AUTORISE** le Maire à signer tout document relatif à cette réalisation

**MODIFIE A L'UNANIMITE** le tableau des emplois communaux afin de prendre en compte le recrutement de deux adjoints techniques territoriaux 1<sup>ère</sup> classe et d'un adjoint administratif territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe à compter du 1<sup>er</sup> mai 2012 et **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2012.

**FIXE A L'UNANIMITE** comme suit la rémunération brute du directeur et des animateurs :

	Rémunération brute hebdo
Directeur	321 €
Sous Directeur	237 €
Animateur diplômé BAFA	190 €
Animateur avec 1 <sup>o</sup> partie BAFA	158 €
Animateur non diplômé	137 €

**FIXE** comme suit la participation des familles (sorties comprises)

	Semaine 5 jours
Quotient familial inférieur ou égal à 525 €	35 €
Quotient familial de 526 € à 614 €	38 €
Quotient familial de 615 € à 700 €	41 €
Quotient familial de 701 € à 900 €	43 €
Quotient familial de 901 € à 1 300 €	45 €
Quotient familial de 1 301 € et plus	47 €
Cantine pour 4 jours 1 jour par semaine : repas tiré du sac	26 €

**DECIDE** que le règlement des familles sera versé entre les mains du régisseur de recettes. Il sera remboursable uniquement en cas d'absence d'au moins 3 jours consécutifs pour maladie et sur présentation d'un certificat médical.

**DECIDE** qu'un accueil des enfants sera assuré par un animateur, tous les jours de 7h45 à 9h30 et de 17h à 18h, moyennant un tarif forfaitaire de 12.5 € par semaine et par enfant que l'enfant vienne le matin, l'après midi ou les deux à la fois,

Etain, le 04 avril 2012

Le Maire,

Jean PICART



## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 07 MAI 2012

Le Conseil Municipal de la Ville d'ETAIN :

**VALIDE A L'UNANIMITE** les augmentations des surtaxes eau et assainissement à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012, compte tenu de l'ampleur des travaux qui vont être réalisés au lotissement des Clairs-Chênes sur le réseau d'adduction d'eau potable et sur le réseau d'assainissement (le montant du marché s'élève à 2 251 952.53 € HT), **FIXE** la surtaxe eau à 0.242 € par m<sup>3</sup> et **FIXE** la surtaxe assainissement à 0.342 € par m<sup>3</sup>.

**APPROUVE A L'UNANIMITE** la convention de partenariat pour la mise en place d'une réserve à incendie Chemin du Haut Bois dans le cadre de l'aménagement de l'aire de stationnement des gens du voyage. Cette convention tripartite fixe la prise en charge respective de chacun, à savoir 6 000 € pour la ville, 5 998.50 € pour la Codecom du Pays d'Etain et 5 998.50 € pour l'OPH de la Meuse. Les travaux d'un montant total de 29 995 € sont financés à 40% par la DETR, le reste étant réparti sur ces trois partenaires.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer cette convention tripartite.

**DECIDE A L'UNANIMITE** de donner le nom de Place Alfred Genot au parking Sélecta.

**ATTRIBUE A L'UNANIMITE** le marché de réhabilitation du réseau d'assainissement et de renforcement du réseau d'eau potable aux Clairs Chênes à INEO GDF SUEZ pour un montant de 2 251 952.53 € HT et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le marché et toutes les pièces nécessaires à son exécution.

**ACCEPTE A L'UNANIMITE** l'octroi d'une somme supplémentaire de 5 euros par jour sur les salaires des animateurs pour compenser la non fourniture des repas lors de l'accueil de loisirs 2012.

Fait à Etain le 9 Mai 2012

Le Maire,  
Jean PICART



## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 26 JUIN 2012

Le Conseil Municipal de la Ville d'ETAIN :

**ACCEPTE A L'UNANIMITE** le remboursement d'un prêt à l'ONF datant de 1976 sur cinq ans sous forme d'annuités de 7 057.20 euros chacune.

**AUTORISE A L'UNANIMITE MOINS DEUX CONTRE ET TROIS ABSTENTIONS** Monsieur le Maire à organiser la consultation pour le choix d'un maître d'œuvre qui sera chargé de dresser les plans, préparer le marché public des travaux, lancer l'appel d'offres et assurer le suivi des travaux ainsi qu'à organiser une consultation pour désigner un coordonnateur Sécurité et Protection de la Santé dans le cadre des travaux de réaménagement de la cuisine de la Salle des Fêtes et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce projet.

**VALIDE A L'UNANIMITE** le projet de rénovation de l'éclairage public économique aux cités Patton et au Lotissement des Cens d'un montant de 37 735.00 € TTC, **SOLLICITE** l'aide financière de l'EDF à hauteur de 15% et du GIP à hauteur de 15% ainsi que l'autorisation de commencer les travaux avant l'accord de subventions.

**DECIDE A L'UNANIMITE** de procéder à décisions modificatives sur le Budget Eau Assainissement.

**ACCEPTE A L'UNANIMITE** de procéder à la régularisation de la vente de la parcelle n° 4 du Lotissement de Riéwillers, **ACCORDE** un délai supplémentaire aux acquéreurs pour le paiement du reliquat du prix de vente et **DONNE** tout pouvoir à Monsieur le Maire et aux Adjoints pour la régularisation de ce dossier.

**DECIDE A L'UNANIMITE MOINS DEUX ABSTENTIONS** de vendre le bâtiment communal et la parcelle cadastrés AI n°58 à la Codecom du Pays d'Etain pour une somme de 47 185 euros, **DIT** que le choix du notaire appartient à l'acquéreur ainsi que le règlement des frais d'acte et **AUTORISE** Monsieur le Maire ou un Adjoint à signer l'acte de vente.

**APPROUVE A L'UNANIMITE** les deux conventions, celle avec le SELL pour la fourniture d'eau réciproque suite à la diversification du réseau d'alimentation en eau potable (raccordement à Warcq) et celle avec le SAEP et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ces deux conventions.

**AUTORISE A L'UNANIMITE** le Maire à lancer la procédure pour une modification du PLU en tenant compte d'un recul de 30 mètres sur la RD 603 et un recul de 25 mètres sur la RD 65 ainsi que quelques petites corrections qui seront proposées par la DDT, à confier la mission à un bureau d'étude, à engager toutes les démarches nécessaires et à signer tout document pour l'aboutissement de ce projet.

**APPROUVE A L'UNANIMITE** le projet de création d'un parking rue du Contour, **SOLLICITE** une subvention au titre des amendes de police pour ces travaux dont le montant est évalué à 95 260 € HT et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette réalisation.

**APPROUVE A L'UNANIMITE** le rapport du délégataire concernant la gestion du service public eau et assainissement pour l'exercice 2011.

**ADOpte A L'UNANIMITE** le plan communal de sauvegarde, **DESIGNE** Monsieur Laurent LAMINETTE comme élu responsable des actions communales et Monsieur Claude GEORGES comme élu référent et **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre un arrêté à cet effet.

**APPROUVE A L'UNANIMITE** le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice 2011 et **AUTORISE** Monsieur le Maire à mettre ce rapport à disposition du public.

**ACCEPTÉ A L'UNANIMITE** le projet d'installation d'une vidéo protection pour un montant de 23 596.25 € HT, **SOLLICITE** l'aide financière de l'Etat à hauteur de 40% et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

**AUTORISE A L'UNANIMITE** Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée à la Codecom pour les travaux 2012 et toutes les pièces nécessaires à son exécution.

Fait à Etain le 28 juin 2012

Le Maire,  
Jean PICART



## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 04 SEPTEMBRE 2012

Le Conseil Municipal de la Ville d'ETAIN :

**VALIDE A L'UNANIMITE** le projet de réfection de la toiture et des vieilles pierres de l'Eglise,  
**ATTRIBUE** le lot n°1 à Le Bras Frères pour une somme de 746 015.55 euros HT et le lot n° 2 à Hory Chauvelin Lorraine pour un montant de 78 913.96 euros HT,  
**APPROUVE** le plan de financement,  
**SOLLICITE** l'aide financière de la DRAC, du GIP Meuse ou du Conseil Général et de la Région et  
**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette réalisation.

**DECIDE A L'UNANIMITE** la délivrance des produits reconnus « bois de chauffage » et des houppiers des tiges reconnues en qualité « bois d'œuvre » provenant des parcelles 20 et 22

**DIT** que l'attribution des bois aux affouagistes se fera après partage sur pied, sous la responsabilité de Monsieur Daniel BRIZION, Monsieur Stéphane LEPEZEL et de Monsieur Paul BRAUCOURT, que le délai d'enlèvement des bois d'affouage est fixé au 15/10/2014 et **FIXE** le prix des coupes affouagères 2012-2013 à 6.40 € le stère.

**DECIDE A L'UNANIMITE MOINS UNE ABSTENTION** de procéder à des décisions modificatives sur le budget Ville.

**APPROUVE A L'UNANIMITE** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement pour l'exercice 2011 et **AUTORISE** Monsieur le Maire à mettre ces rapports à disposition du public.

**ACCEPTE A L'UNANIMITE** la modification de l'affectation du résultat 2011 du budget ville.

**ELIT** à la majorité Monsieur Rémy ANDRIN au poste de délégué suppléant à la Codecom.

**AUTORISE A L'UNANIMITE** Monsieur le Maire à signer l'ajout à l'avenant à la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée à la Codecom pour les travaux 2012 pour un montant de 740.86 euros HT correspondant à la réfection d'un avaloir borgne rue Remoiville et toutes les pièces nécessaires à son exécution.

**ACCEPTE A L'UNANIMITE MOINS TROIS ABSTENTIONS** le remboursement d'un prêt à l'ONF datant de 1976 sur cinq ans sous forme d'annuités de 7 134.08 euros chacune pour les années 2012, 2013, 2014, 2015 et de 7134.04 euros pour l'année 2016.

Fait à Etain le 06 septembre 2012

Le Maire,  
Jean PICART





## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 20 SEPTEMBRE 2012

Le Conseil Municipal de la Ville d'ETAIN :

**ADOpte A L'UNANIMITE** la délibération suivante :

Monsieur le Maire rappelle que le Livre blanc de la Défense 2009-2014 a supprimé 54 000 emplois. Un nouveau Livre blanc a été annoncé par le Président de la République le 13 juillet. La commission créée à cet effet doit terminer son travail à la fin de l'année 2012. La nouvelle loi de programmation militaire sera adoptée en 2013. Il est d'ores et déjà prévu de supprimer 7 200 emplois.

Monsieur le Maire informe les Elus que l'association des Maires a sollicité les Maires meusiens pour une délibération en faveur du 8<sup>ème</sup> RA.

Monsieur le Maire expose ensuite les motifs d'une délibération selon lui indispensable.

Entre 2002 et 2006, l'Etat avait annoncé la venue de 400 militaires supplémentaires avec l'arrivée du nouvel hélicoptère TIGRE au 3<sup>ème</sup> RHC et demandé aux Elus locaux d'améliorer l'attractivité du territoire notamment dans le domaine du logement et du scolaire. Les Elus de la Codecom et des communes ont entrepris de lourds investissements dans cet objectif. Nous n'avons pas obtenu le TIGRE.

Nous avons des inquiétudes relatives au 3<sup>ème</sup> RHC quant au renouvellement indispensable des Gazelles et des Pumas dont la fin de vie est programmée en 2020. Notre Régiment a perdu officiellement 200 emplois à la mi 2011 et en a encore perdu une cinquantaine durant l'été 2012.

En 2008, nous avons 172 élèves dans les écoles élémentaires et maternelles du territoire de la CODECOM, plus 33 au collège. En cette rentrée de septembre 2012, nous n'avons plus que 98 élèves dans les écoles élémentaires et maternelles et 18 au collège. L'érosion des effectifs est incontestable.

A ce jour les nouveaux appareils TIGRES et NH90 ne sont pas prévus au 3<sup>ème</sup> RHC, en revanche ils le seraient à Pau et à Phalsbourg.

Monsieur le Maire rappelle ses courriers au Ministre de la Défense les 6 avril et 21 juin 2012, à ce jour restés sans réponse, ni démenti officiel. Il a également indiqué un courrier à Monsieur Daniel Reiner Sénateur et membre de la commission du Livre blanc.

Ce serait regrettable et dommageable qu'un changement de stratégie ait été décidé pour notre territoire et pour la Défense nationale sans aucune transparence, ni information aux Elus locaux. Le 3<sup>ème</sup> RHC possède des atouts indéniables :

- La base de près de 500 hectares ne cause aucune nuisance aux populations voisines contrairement à d'autres sites
- Un atout stratégique indéniable : c'est l'espace aérien le moins saturé de l'Est de la France, proche des camps d'entraînement de Champagne et de la zone du polygone de Grostenquin
- La qualité des équipements : une piste d'envol de 1 700 mètres pouvant accueillir un A 320 et de plus, facilement extensible sans difficulté à 2 400 mètres. Des gros investissements ont été réalisés au cours des années 2009 à 2011 avec notamment la mise aux normes des réserves de carburant, l'alimentation en eau potable, la réfection des logements pour célibataires.
- Un atout militaire et économique : dans le cadre de l'interarmisation, la mutualisation de moyens (maintenance) permettant une optimisation économique est possible par l'installation d'autres hélicoptères de la gendarmerie, des douanes ou de l'armée de l'air basés actuellement à Metz
- L'excellence : le 3<sup>ème</sup> RHC a expérimenté avec un exceptionnel succès le système de tir Viviane et la numérisation des moyens de commandement.

D'autre part, la Codecom a organisé la préscolarisation dès l'âge de deux ans, mis en place le périscolaire et la restauration avec la création de deux nouveaux groupes scolaires à Eix et Buzy, la réhabilitation et l'extension de l'école maternelle de Foameix ainsi que de nombreux travaux à l'école élémentaire d'Etain avec l'appui de l'Etat et du Conseil Général.

C'est pourquoi, le Conseil Municipal souhaite obtenir, dans les meilleurs délais, des réponses précises aux questions précises posées à Monsieur le Ministre de la Défense : combien de TIGRES et de NH90 seront affectés au 3<sup>ème</sup> RHC, combien de drones, afin d'assurer la pérennité du régiment à l'horizon 2016 – 2020 ? Il est impensable que l'Etat n'honore pas ses engagements antérieurs pour Etain. Sans nouveaux appareils, ce serait la disparition du Régiment avec toutes les conséquences prévisibles en terme économique et social pour le territoire et au-delà, la disparition de nombreuses classes, etc...

Le Conseil Municipal tient également à se prononcer en faveur du maintien du 8<sup>ème</sup> RA à Commercy. Il est impensable encore que la parole de l'Etat ne soit pas honorée, maintien du 8<sup>ème</sup> RA jusqu'à compensation intégrale d'emplois civils. Safran s'installera au mieux avec 150 emplois en 2014 puis au total 400 emplois à l'horizon 2015.

En conséquence, le Conseil Municipal se prononce pour le maintien du 8<sup>ème</sup> RA jusqu'à compensation intégrale en effectifs civils.

Le Conseil Municipal tient à rappeler que la dissolution de régiments a déjà fait perdre 3 000 emplois au bassin de vie de Verdun depuis une vingtaine d'années, sans aucune compensation malgré les promesses. Ce département rural a besoin de la solidarité nationale. C'est pourquoi, le Conseil Municipal alerte le Président de la République, le Premier Ministre et le Ministre de la Défense afin que leurs décisions n'aggravent pas les problèmes économiques et sociaux que subit le département de la Meuse.

**ACCEPTÉ A L'UNANIMITE** la reconduction pour une durée de 4 ans soit du 01/01/2012 au 31/12/2015 du « Contrat Enfance Jeunesse » concernant la mise en œuvre d'une politique d'action sociale globale et concertée en faveur des enfants et adolescents de 6 à 16 ans conclu entre la CAF de la Meuse, la CODECOM du Pays d'ETAIN et la Commune d'ETAIN et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes pièces s'y rapportant.

Fait à Etain le 21 septembre 2012

Le Maire,  
Jean PICART



## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 28 NOVEMBRE 2012

Le Conseil Municipal de la Ville d'ETAIN :

**ACCEPTE A L'UNANIMITE** de retirer de l'ordre du jour de la présente séance la question n°7 "Permis d'aménager modificatif au Lotissement Entre Deux Routes " pour le motif suivant : conditions pour modification du règlement non remplies, après avis des propriétaires.

**ACCEPTE A L'UNANIMITE** de retirer de l'ordre du jour de la présente séance la question n°8 " Garantie d'emprunt pour la Maison de Retraite " pour le motif que celle-ci bénéficie de subventions du Conseil Général et de l'Agence Régionale de Santé pour les aménagements prévus et donc elle n'a plus recours à l'emprunt.

**DECIDE A L'UNANIMITE** de demander le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définie à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983 et d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an.

**DECIDE** également que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité. Pour l'année 2011, l'indemnité sera versée proportionnellement au nombre de jours de gestion réalisée par Madame Florence HAUSS et pour l'année 2012, l'indemnité sera entière.

**DECIDE A L'UNANIMITE MOINS DEUX ABSTENTIONS** de procéder à diverses décisions modificatives sur le Budget Eau Assainissement et sur le Budget Ville.

**DECIDE A L'UNANIMITE** la délivrance des produits reconnus « bois de chauffage » et des houppiers des tiges reconnues en qualité « bois d'œuvre » provenant des parcelles 27B, 30C, 30E et 33, **DIT** que l'attribution des bois aux affouagistes se fera après partage sur pied, sous la responsabilité de Monsieur Daniel BRIZION, de Monsieur Stéphane LEPEZEL et de Monsieur Paul BRAUCOURT, **DIT** que le délai d'enlèvement des bois d'affouage est fixé au 15/10/2014 et **FIXE** le prix des coupes affouagères 2012-2013 à 6.40 € le stère.

**DEMANDE A L'UNANIMITE** le martelage des parcelles 18E, 19E, 27B, 30C, 30E, 31E et 33 dans le cadre du plan de travaux mené par l'ONF au Bois de Tilly.

**DECIDE A L'UNANIMITE** de prescrire la révision simplifiée du PLU.

**Lors de la séance, le Conseil Municipal a décidé d'acquérir un véhicule électrique, une Kangoo Z.E. en remplacement de la Clio qui a rendu l'âme.**

**Monsieur le Maire a également présenté le rapport d'activités de la Codecom pour l'exercice 2011.**

Fait à Etain le 30 novembre 2012

Le Maire,  
Jean PICART



## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 19 DECEMBRE 2012

Le Conseil Municipal de la Ville d'ETAIN :

**EMET A L'UNANIMITE UN AVIS FAVORABLE** au projet d'aménagement forestier de la forêt communale d'Etain pour la période 2013-2032, présenté par l'ONF et **AUTORISE** le Maire à entreprendre toutes démarches utiles et à **SIGNER** tous les documents nécessaires à l'application de cette décision.

**DECIDE A L'UNANIMITE MOINS 5 ABSTENTIONS** de modifier le tableau des emplois communaux pour tenir compte des évolutions de carrière de 6 agents, de la réussite à l'examen professionnel d'un agent et du recrutement d'un agent actuellement en contrat et **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2013.

**ELIT avec 20 voix pour et 2 abstentions** Monsieur Gérard NAHANT domicilié 6 rue St Firmin à WARCQ au sein du bureau de l'Association Foncière de Remembrement en remplacement de Monsieur René MINARIE.

**DECIDE A L'UNANIMITE** de procéder à la consultation des entreprises dans les meilleurs délais pour le projet de réhabilitation de l'éclairage public des Cités Patton et du Lotissement des Cens et **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2013.

Fait à ETAIN, le 20 décembre 2012

Le Maire,

Jean PICART